

# Le baptême de désir, un acte de parfaite charité ou contrition

**Question :** *En ce qui concerne le baptême de désir et de sang, lorsque j'aborde ce sujet avec un prêtre sur un site Internet traditionaliste en disant que j'y crois, on me taxe d'hérésie. Lorsque, sur un autre site Internet traditionaliste, je dis que je n'y crois pas, on me taxe d'hérésie aussi.*

*Je suis très sérieux. Je ne sais que penser à ce sujet. Si seulement je connaissais la vérité entière, je n'aurais plus aucun doute, car jamais de toute ma vie, je n'ai douté de la plus petite chose qu'on m'avait enseignée en matière de foi.*

*Qu'en est-il de la doctrine « Hors de l'Église, point de salut » ? On m'a appris que si des catholiques apostats ne réintégraient pas l'Église avant de mourir, ils allaient en enfer ; que les protestants, les musulmans, les Juifs, etc. allaient en enfer s'ils n'entraient pas dans l'Église avant leur mort ; que si Dieu voulait qu'une âme se sauve, Il lui envoyait un « précheur » pour le faire entrer dans l'Église catholique. On m'a appris la nécessité d'aller au-devant des âmes pour les conduire à la vérité de l'Église catholique. Je ne suis pas certain même de cette partie de la foi que l'on m'a enseignée quand j'étais enfant.*

*Les cinq derniers papes disent qu'on n'a pas besoin d'être catholique pour être sauvé, que les protestants, les Juifs et d'autres encore n'ont pas besoin de se convertir avant leur mort, etc.*

*Si ce qu'on m'a appris concernant cette doctrine est faux, je me demande bien ce qu'on m'a encore appris de faux quand j'étais enfant. Peut-être que je ne connais pas du tout ma foi catholique. Comprenez-vous le dilemme qui est le mien ?*

*J'ai toujours accepté tout ce qu'on m'a enseigné sur ma foi quand j'étais enfant sans me poser la moindre question ni éprouver le moindre doute, et je ne pouvais tolérer ceux qui ne croyaient pas tout en ne se posant aucune question. Je pourrais accepter que le baptême de sang et de désir est une vérité si seulement je savais que c'est bel et bien une vérité.*

**RÉPONSE :** Ne soyez pas malheureux si vous ne vous souvenez pas de tout ce qu'on vous a appris. Personne ne le peut !

Le baptême de désir et le baptême de sang étaient bel et bien enseignés dans les anciens catéchismes. C'est l'un des signes indiquant qu'un enseignement appartient au **magistère ordinaire universel**, et les catholiques sont donc **tenus** d'y adhérer.

Aucun théologien catholique n'enseigne que ces doctrines sont contraires à l'enseignement « Hors de l'Église, point de salut ».

**Q. :** *Vous me dites donc qu'il est juste de croire dans le baptême de désir et de sang et qu'il n'y a rien là qui aille à l'encontre de la doctrine « Hors de l'Église catholique, point de salut » ?*

**R. :** C'est exact. Tel n'est pas le cas. Les mêmes théologiens qui enseignent cette doctrine enseignent également l'autre.

**Q. :** *Alors, les âmes des protestants, des Juifs, etc. que Dieu n'a pas mis en contact avec la vraie Foi vont-elles au paradis si les intéressés ont vécu dignement selon leurs religions respectives ?*

*N'est-ce pas là une des hérésies enseignées par Benoît XVI, qui dit que les protestants, les Juifs, etc. n'ont pas besoin de se convertir à la foi catholique ?*

**R. :** Vous ne comprenez pas. Il n'y a là aucun baptême de désir, et ce n'est pas cela que signifie la doctrine en question.

Voici une explication du baptême de désir donnée par le Père Felix Cappello S.J., qui était un théologien d'avant Vatican II :

« **L'expression "baptême de l'esprit" ou "baptême de désir"** [*flaminis seu desiderii*] désigne **un acte de parfaite charité ou contrition**, comportant un souhait au moins implicite de recevoir le sacrement. "Car le cœur de l'homme", écrit saint Thomas, "est poussé par le Saint Esprit à croire en Dieu et à L'aimer, ainsi qu'à se repentir de ses péchés".

« Ainsi, le baptême de désir sert à justifier quelqu'un en lieu et place du baptême proprement dit, car (ainsi qu'il est écrit dans notre traité *sur la pénitence*) en dehors du sacrement effectivement reçu, **la contrition parfaite est en elle-même [*per se*] une disposition immédiate à la justification...**

« ... le baptême de désir [*in voto*] a lieu quand est présente l'intention au moins implicite de le recevoir [le sacrement du baptême] ; cette intention est contenue dans l'acte de charité ou de contrition, pour autant qu'elle constitue une volonté générale de satisfaire à tous les commandements divins et d'employer tous les moyens divinement institués comme étant nécessaires au salut. » (*Tractatus Canonico-Moralis de Sacramentis*, 4<sup>ème</sup> éd. [Rome : 1945] 1 : 110, 112.)

Autrement dit, le baptême de désir est identifié à un **acte de parfaite charité ou contrition**.

**Q. :** *Qu'en est-il, dans ces conditions, du principe selon lequel nous devons aller au-devant des protestants, des Juifs, etc. pour les convertir et les faire entrer dans l'Église catholique, hors de laquelle il n'y a pas de salut ? Dans mes jeunes années, Dieu m'a envoyé au-devant de beaucoup d'âmes pour les amener, en « prêchant », à entrer dans l'Église catholique.*

**R. :** Il va de soi que nous devons continuer à agir ainsi.

Après tout, combien de catholiques et – *a fortiori* de non-catholiques ont la contrition parfaite ?

Par conséquent, il faut poursuivre sans cesse l'apostolat missionnaire consistant à prêcher et à convertir les âmes à l'unique vraie foi.